



FC 18-2016 06 26

La Voie Spécialisée Partagée (VSP)

sur A48 à Grenoble

Extractions : BDo/RH



Sources :

<http://www.transport-intelligent.net/sti-en-france/article/la-voie-specialisee-partagee-vsp>

<https://www.isere.fr/Pages/Actualite.aspx?itemid=251>

http://www.cete-aix.fr/imgarea/Cotita_09_VPS_SR%20CETELyon.pdf

L'autoroute A48 présente un trafic identique de 100 000 véhicules/jour, à celui prévu pour l'A507 dite L2.

Depuis 2008, les autocars autorisés peuvent y circuler sur la bande d'arrêt d'urgence spécifiquement équipée et gérée sur une longueur de 4,2 km.

Prenant le nom de Voie Spécialisée Partagée, la VSP est gérée dynamiquement :

- La VSP n'est ouverte à la circulation que lorsque la section courante de l'autoroute est congestionnée (vitesse mesurée inférieure à 50 km/h).
- Le reste du temps, la circulation y est interdite à tout véhicule et la voie retrouve une fonction de bande d'arrêt d'urgence.
- L'ouverture de la voie est également soumise à vérification de l'absence d'obstacles par caméras et la détection automatique d'incidents (DAI) permet en cas d'événement ou de véhicule arrêté sur la VSP de désactiver la circulation des bus sur cette voie pour lui redonner sa fonction de bande d'arrêt d'urgence.
- Concernant l'exploitation de la VSP, la vitesse y est limitée à 50 km/h avec un différentiel de vitesse maximal de 20 km/h entre la vitesse mesurée sur la section courante et la vitesse maximale autorisée de circulation des autocars.
- Seuls les conducteurs ayant reçu une formation et une habilitation, sont autorisés à emprunter la voie.
- La surveillance et la gestion de la VSP aux heures de pointe du matin sont effectuées par un opérateur dédié du CIGT de Grenoble.

Les plus :

6 mois après l'ouverture. 26 % des personnes interrogées sont des nouveaux clients de la ligne, 89 % pensent que la VSP est efficace et 90 % souhaitent son extension.

Ce succès est essentiellement dû à la régularité du temps de trajet en transports collectifs.

La fiabilité du temps de parcours des autocars est un facteur clé du succès de la fréquentation de cette ligne.

L'extension de la Voie Spécialisée Partagée :

2014 - La VSP sera prolongée de 5 km entre l'échangeur de Veurey n°12 et celui de Saint Egrève n°14 dans le sens Lyon – Grenoble.

CAN L2 : anti.nuisances.L2@gmail.com

Administrateur FNE13 et membre AirPACA



FC 18-2016 06 26

La Voie Spécialisée Partagée (VSP)

sur A48 à Grenoble

Extractions : BDo/RH

COMMENT EST AMÉNAGÉE LA VSP ? (VOIE SPÉCIALISÉE PARTAGÉE)

